

# Treize communes dans la croissance verte

Les élus ont signé la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte. »



De gauche à droite Jean-Claude Leclabart, président, Ackli Assal, vice-président, Barbara Pompili, secrétaire d'Etat, et Brigitte Lhomme, conseillère départementale.

**C'**est une illustration supplémentaire de la capacité de la petite communauté de communes du Val de Noye (CCVN) à sortir de grands projets et... à attirer des financements extérieurs. À la suite de l'inauguration des travaux de mise aux normes de la déchetterie d'Ailly-sur-Noye, les élus se sont rendus dans la salle des fêtes de Jumel pour procéder à la signature de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

## 1 753 542,60 €

C'est le total des aides au territoire engagées par la signature de cette convention.

« La démarche a été initiée en 2014 et accompagnée jusqu'à son aboutissement par Ackli Assal, vice-président de la CCVN, en charge de l'environnement en 2014 et 2015. Tous financements compris, il s'agit d'une enveloppe de près de 1 800 000 euros », a expliqué le président Jean-Claude Leclabart.

### DES SOMMES IMPORTANTES

Le projet de maison de service au public, à la consultation des entreprises, est en partie (500 000 euros) financé dans ce cadre. Le 11 octobre 2016, un avenant qui incluait les communes dans le dispositif a été signé avec les mêmes acteurs, au ministère.

Les sommes allouées sont impor-

tantes : 860.277,60 euros pour un programme de douze actions portées par la CCVN et 393.265 euros pour les actions portées par les communes.

Lors de son discours, Barbara Pompili a rappelé que sur les 528 territoires qui se sont portés candidats, seuls 200 dossiers ont été retenus dont celui de la CCVN. Elle a par ailleurs souligné son intérêt pour les actions qui prennent en compte la restauration de la biodiversité « ce tissu vivant qui nous permet tout simplement de vivre », l'élaboration d'un atlas de la biodiversité ainsi que les actions de sensibilisation et de communication.

DE NOTRE CORRESPONDANTE MONIQUE BIÉRI

### ECLAIRAGE PUBLIC ET ISOLATION DES BÂTIMENTS

Voici les treize communes qui vont aménager leur éclairage public : Aubvillers, Chaussoy-Epagny, Chirmont, Coulemelle, Dommartin, La Faloise, Flers-sur-Noye, Grivesnes, Hallivillers, Lawarde-Mauger-L'Hortoy, Rogy, Sourdon, Thory.

Voici quelques une des actions prévues dans la convention : aménagement à Sourdon d'un pôle tertiaire intercommunal à haute efficacité énergétique ;

Cette convention va permettre aux treize communes (lire encadré) de bénéficier d'une aide pour finan-

cer les travaux d'économie d'énergie en équipant l'éclairage public d'ampoules LED, réduisant de 50 % la facture. Les aides ne sont pas négligeables: 137 265 euros pour l'éclairage public; 256 000 euros pour l'isolation des bâtiments publics. Les diagnostics énergétiques sont actuellement en cours, les communes bénéficiaires ne sont pas encore déterminées.

diagnostic énergétique des bâtiments publics; réhabilitation de dix bâtiments communaux; plan d'action en faveur de la réhabilitation de l'habitat privé; mise en œuvre de la tarification individualisée de la collecte des déchets; compostage des déchets de cuisine du regroupement scolaire d'Ailly; réduction de 50 % de la consommation de l'éclairage public; bornes de recharges de véhicules électriques accessibles au public; acquisition de véhicules électriques pour les ambassadeurs environnement et le service SPANC; coins nature dans trois écoles; étude de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques avec un atlas de la biodiversité; programme de communication, d'animations et de sensibilisation du grand public et dans les écoles par un chargé de mission et des ambassadeurs déchet et énergie.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)